



REGLEMENT WBSF 22 HUNTER

Version 4 1.9.2012

Mise à jour par la CNA

Fédération Française de Tir 38 Rue Brunel 75017 PARIS Tél. : +33 (0)1 58 05 45 45 Fax : +33 (0)1 55 37 99 93

Vous pouvez consulter la dernière version de ce document sur le site : <http://www.fftir.org>

Note : Quand des figures ou des tableaux contiennent une information spécifique, celle-ci a la même valeur qu'une règle numérotée.



SOMMAIRE

SECTION A	ADMINISTRATION
SECTION B	REGLES DE LA COMPETITION
SECTION C	CONDUITE DU CHAMPIONNAT
SECTION D	EPREUVES APPROUVEES
SECTION E	DISPOSITIONS TECHNIQUES
SECTION F	STANDS ET INSTALLATIONS
SECTION G	CEREMONIES, REUNIONS, MEDAILLES ET RECOMPENSES.
SECTION H	FRAIS D'INSCRIPTION
SECTION I	SECURITE DES STANDS ET PROCEDURES
SECTION J	OBLIGATIONS DES CONCURRENTS
ANNEXE A	FORMULAIRE DE RECLAMATION
ANNEXE B	FORMULAIRE DE CANDIDATURE POUR L'ORGANISATION D'UN CHAMPIONNAT
ANNEXE C	FORMULAIRE DE DEMANDE D'ENREGISTREMENT D'UN RECORD DU MONDE
ANNEXE D	FORMULAIRE DE CONFIRMATION D'UN RECORD DU MONDE
ANNEXE E	LISTE DES OPERATIONS DE CONTRÔLE DES CARABINES ET CARACTERISTIQUES TECHNIQUES
ANNEXE F	ORDRE DU JOUR - RÉUNION TECHNIQUE
ANNEXE G	ORDRE DU JOUR - ASSEMBLEE DES DELEGUES
ANNEXE H	RECORDS DU MONDE ET NUMEROS D'INSCRIPTION.
INDEX :	



SECTION A Administration

A.1 Autorité :

Les Championnats du Monde 22 hunter sont menés sous l'autorité de la WBSF et approuvés par le Comité des Délégués.

A.2 Reconnaissance des Pays Membres :

Il n'y a aucune restriction sur le nombre de pays qui peuvent se joindre à la WBSF, sous réserve que ces pays respectent les critères d'admission établis au sein de ce Règlement, remplissent leurs obligations financières et adhèrent aux règles de sportivité.

Un pays peut être radié et voir son adhésion annulée par les délégués présents à une réunion dûment convoquée et constituée selon le Règlement. Une telle radiation sera établie par un vote à la majorité des deux tiers des délégués des pays présents.

A.3 Organisation reconnue :

Il appartient à chaque Pays Membre, d'établir dans sa juridiction l'organisation qui sera reconnue pour participer à un championnat de 22 hunter menée sous l'égide de la WBSF. Celle-ci peut être un organisme commun représentant les intérêts du 22 Hunter et du Benchrest gros calibre, mais deux organismes différents peuvent coexister. Cependant un seul organisme par pays peut être représenté aux réunions des délégués WBSF (Voir A4).

A.4 Types d'adhésion

A4.1 Adhésion complète

Chaque pays accepté comme membre a le droit de nommer un représentant qui assistera à toutes les réunions du Comité des délégués WBSF. Ce titulaire représentera les intérêts du 22 Hunter et du Benchrest gros calibre.

A4.2 Membre Associé

Dans chaque Pays Membre un représentant du 22 Hunter sera associé au Délégué titulaire ; il agira en coordination avec lui pour que les questions nécessitant une attention de la Fédération soient mises à l'ordre du jour de l'Assemblée des délégués.

A4.3 Membre affilié

L'affiliation est décrite au paragraphe A13 *Territoire ou protectorat* et sujette à toutes les Règles et exigences de ce Règlement.

A4.4 membre intérimaire

Sur décision du Président de la Fédération, une adhésion provisoire peut être accordée à un nouveau pays demandeur, la demande devant être faite avant la prochaine réunion des délégués pour la ratification d'adhésion, complète ou associée, ou son rejet en conformité avec ce Règlement.

A.5 Représentations multiples :

Quand plus d'une organisation veille aux intérêts du 22 Hunter dans un pays donné, ce pays doit déterminer celle qui le représente. Toutefois, le Comité des délégués WBSF ne reconnaît qu'une seule organisation dans un même pays. Lorsqu'une Association / Fédération nationale accepte cette responsabilité, elle doit s'assurer que tous les concurrents qui veulent représenter le pays, aient l'opportunité de se qualifier dans ses équipes.

A.6 Affiliation internationale :

Il est entendu que tout pays / association affilié, doit pouvoir être reconnu par l'organisme officiel de tir sportif de ce pays, pour que le statut international puisse être transmis aux représentants de ce pays.

A.7 Réunions du Comité consultatif :

Une réunion du Comité consultatif aura lieu à chaque Championnat du Monde de 22 Hunter pour débattre des questions relatives à la conduite du Championnat de 22 Hunter. Les questions qui empiètent sur les activités des deux secteurs de ce sport seront transmises à la réunion biennale des délégués lors du Championnat de Benchrest gros calibre.



La réunion du Comité consultatif sera dirigée par le Président de la WBSF ou son représentant en cas d'indisponibilité. Y participe un délégué de chaque pays membre qui peut être accompagné par un observateur officiel. Chaque délégué présent à la réunion aura une voix. Le Président peut voter pour son pays, ou dispose d'une voix prépondérante, mais pas les deux.

A.8 Frais d'adhésion :

Les Pays Membres seront responsables du paiement de tous les frais d'adhésion ou des charges déterminées de temps à autre par l'Assemblée des délégués WBSF. Le défaut de paiement dans les délais fixés pour le règlement de ces frais se traduira par la non acceptation des tireurs de ce pays dans tous les événements organisés par la WBSF. Un membre à part entière doit payer 100 % des frais, un membre associé 50 % des frais.

A.9 Conduite des compétitions :

Un Championnat du Monde de 22 Hunter doit être organisé tous les deux ans. Toutes les épreuves de ce championnat seront conduites en conformité avec ces Règles. Si le pays organisateur utilise traditionnellement les unités métriques, ce sera accepté. Cependant toutes les épreuves de ce championnat utiliseront les unités métriques.

A.10 Modifications apportées aux règles pour être utilisées au Championnat du Monde 22 Hunter

Si des modifications doivent être apportées à ce Règlement, elles doivent être signalées aux membres du Comité consultatif au moins un an avant la compétition, puis le besoin doit être approuvé par la réunion suivante du Comité Consultatif. Ces modifications seront ensuite soumises avant application à l'approbation de l'Assemblée des délégués. Au cas où de telles modifications n'auraient pas été signalées, la compétition se déroulerait sur la base des Règles publiées. Un changement temporaire pour un championnat spécifique peut être approuvé par le Président ou son représentant, en consultation avec le Comité d'Organisation, sous réserve que tous les pays concurrents approuvent par écrit ce changement.

A.11 Nouvelles épreuves:

Ce Règlement concerne toutes les épreuves qui sont actuellement approuvées par le Comité des délégués pour la compétition. Si un membre envisage une compétition alternative ou d'inclure une épreuve supplémentaire au programme, la demande doit en être soumise à la réunion du Comité Consultatif deux ans avant la compétition. Cette demande doit être accompagnée des règles de compétition applicables à l'épreuve et la confirmation que toutes les questions administratives (médailles, équipes, etc.), du présent Règlement prévaudront. Ces recommandations doivent être soumises ensuite à l'approbation de la prochaine Assemblée des délégués.

A.12 Accréditation des concurrents :

Seuls les concurrents désignés par leur pays / association, affilié et à jour de ses obligations financières et qui possèdent la nationalité du pays ou le statut de résident, seront acceptés. En cas de doute, le lieu de résidence principale du tireur permettra de déterminer son admissibilité.

Si un tireur a déjà concouru pour un autre pays, ce tireur ne peut pas concourir pour un nouveau pays sans une autorisation formelle du pays d'origine et une période de carence de deux ans depuis la date de la dernière compétition approuvée par la WBSF.

A.13 Territoire ou Protectorat :

L'Association nationale officielle reconnue de ce territoire ou protectorat peut demander à devenir membre titulaire ou associé de la WBSF. Pour être inscrits à un championnat, tous les concurrents doivent avoir résidé dans ce territoire ou protectorat pendant un minimum de deux ans.

A.14 Nombre minimum de participants individuels :

Pour qu'un Championnat du Monde de 22 Hunter soit valable, il faut un minimum de quinze (15) participants représentant au moins cinq pays.

Le nombre minimum de compétiteurs de chaque pays est de un (1).

A.15 Nombre maximum de participants individuels :

Chaque pays participant peut inscrire un nombre maximum de six (6) concurrents dans chaque épreuve du championnat.

**A.16 Extension du nombre de participants :**

Le nombre de concurrents de chaque pays peut être étendu à neuf (9) si l'espace disponible du stand est suffisant. Pour déterminer quels sont les pays bénéficiant de cette extension, l'équipe gagnante du Grand aggregate lors du précédent Championnat du Monde de 22 Hunter déterminera l'ordre d'acceptation.

(Pour être plus précis, la première opportunité sera offerte au pays gagnant, ensuite aux pays qui sont en mesure de présenter une équipe complète.)

A.17 Compétition par équipes - Nombre minimum d'équipes :

Une équipe pour chacun des quatre pays participants.

A.18 Taille des équipes :

Chaque pays a le droit d'inscrire deux équipes de trois tireurs dans chaque épreuve, ce qui peut être augmenté selon A.16.

A.19 Remplaçants :

Il est admis que les pays peuvent souhaiter avoir des remplaçants disponibles en cas de difficultés au sein d'un groupe de titulaires. Les remplaçants seront en mesure de tirer pendant les jours d'entraînement officiels et non officiels, mais ne seront pas autorisés à participer au déroulement de la compétition par équipes. Toutefois, un pays a le droit de faire entrer un (1) remplaçant dans le championnat individuel. Un montant de 75 % des frais d'inscription officiels, proportionné aux coûts de participation, y compris aux cérémonies, sera encaissé pour l'inscription du remplaçant dans le match individuel.

A.20 Utilisation des remplaçants :

Un concurrent peut être remplacé jusqu'au moment où il tire le premier coup d'une épreuve. Après ce premier coup dans un match d'échauffement ou de compétition, le remplacement n'est plus autorisé.

A.21 Participants à une compétition par équipes :

Pour que le score de l'équipe puisse être enregistré, tous les membres de l'équipe doivent avoir fini de remplir « the Benchrest for Score compétition » (la feuille d'enregistrement des résultats).

A.22 Records au Championnat du Monde :

Des records peuvent être établis au Championnat du Monde de 22 Hunter et sont enregistrés dans le Livre des Championnats de la WBSF.

A.22.a Records non confirmés :

Les résultats publiés à chaque championnat peuvent être utilisés pour indiquer qu'un nouveau record mondial non confirmé de 22 Hunter a été établi.

A.22.b Records confirmés :

Le Comité consultatif désigne un Groupe technique pour le comptage final des résultats des nouveaux records demandés. Ce Groupe est en mesure de se déplacer ou d'échanger par courrier.

Toutes les cibles qui constituent le record, accompagnées du formulaire de demande approprié, doivent être mises à la disposition du Groupe technique par le capitaine d'équipe des tireurs via le président de la WBSF ou son représentant.

Le Groupe doit vérifier et recompter individuellement chaque cible et fournir au Président de la WBSF ou son représentant les résultats des contrôles.

Le Président (ou son représentant) doit comparer tous les résultats, et déterminer la moyenne des résultats de tous les membres du Groupe technique. Ce sera au Président d'annoncer tout nouveau record ainsi confirmé. Il n'y aura aucun appel possible à la suite des résultats donnés par le Groupe technique ou de ses délibérations avec le Président dans cette affaire.

A.22.c Enregistrement d'un record :

Il sera enregistré comme un tir et publié (séparément en mesures métriques et en mesures impériales.)



SECTION B Règles de la compétition

B.1 DEFINITIONS

B.2 Championnat :

Le championnat est défini comme l'organisation totale du tournoi.

B.3 Épreuve :

Le terme « épreuve » s'applique aux épreuves énumérées en section D.

B.4 Aggregate :

Un aggregate est la moyenne des résultats des matchs du jour et / ou de tous les matchs.

B.5 Match :

Un match sera une seule épreuve (une cible) dans un championnat.

B.6 Caractéristiques des carabines

Le championnat sera tiré avec une seule catégorie de carabine : une carabine chambrée en 22LR avec un poids maximum de 14 lbs (6,35 kg), le poids de détente et le grossissement de la lunette sont libres. La détente doit être actionnée manuellement (la détente électronique est interdite) et le concurrent est responsable de s'assurer de son fonctionnement en toute sécurité. La crosse ne doit pas dépasser 3 pouces (76.2 mm) de largeur à l'extrémité avant et être de conception classique.

B.7 Munitions

Les munitions doivent être en plomb de type 22 LR manufacturées et commercialement disponibles dans des points de vente réguliers.

B.8 Appuis :

Un appui avant ne supportera que la partie avant de la carabine. L'appui à l'arrière ne supportera que la partie arrière de la carabine. Tous les appuis ne peuvent pas être fixés sur la table, à la carabine ou entre eux, c'est à dire : les deux parties sont mobiles indépendamment l'une de l'autre.

B.8.1 Appui avant :

L'appui avant doit intégrer un sac souple contenant du sable. La partie avant de la carabine ne touche aucune partie de l'appui (sauf une butée à l'avant de l'appui qui peut être utilisée pour évaluer l'avancée de la carabine en direction de la cible) autre que le sac contenant le sable. Le dessous du fût doit être 100% en contact avec la partie supérieure du sac de sable. L'appui peut incorporer des mécanismes d'ajustement verticaux et horizontaux.

B.8.2 Appui arrière :

Il peut être un sac ou une série de sacs contenant du sable. Le sac arrière peut incorporer une entretoise verticale tant qu'il ne contient pas de réglages horizontaux ou verticaux. L'entretoise verticale ne doit pas présenter des saillies qui peuvent être insérées dans le dessus de la table ou le sac de sable. Le sac arrière ne doit être tenu en aucune façon.

B.9 Sacs de sable :

Les sacs de sable avant et arrière seront des sacs sans attaches, contenant du sable et d'une épaisseur sur toute leur surface d'au moins ½ pouce / 12,7 mm. Un sac doit pouvoir être déformé d'au moins ¼ de pouce / 6,4 mm avec une pression du doigt en tout point autre que sur la base.

B.10 Retenue des carabines :

Les carabines tirent à partir d'appuis pouvant être supportés par un pied qui, relié au sac de sable, ne doit pas empêcher le recul de l'arme ou former un moyen de guidage ; et un appui arrière comprenant un sac de sable soutenant la carabine entre l'arrière de la poignée pistolet et le bec de la crosse. La carabine avec tous les accessoires en place doit pouvoir être soulevée sans contrainte du sac de sable dans une direction verticale. Une bande sur le sac de sable est autorisée.

B.11 Moyens de guidage :

Tous les dispositifs, ajouts, formes ou dimensions de la carabine, qui associés à tout équipement sont destinés à guider le retour de l'arme à la position de tir, sans la nécessité de la pointer optiquement à chaque prise de visée, doivent être considérés comme illégaux.

B.12 Ligne de tir :

La ligne de tir doit, de préférence, coïncider avec le bord avant de la table, sinon, elle doit être clairement marquée sur celle-ci.

**B.13 Table :**

Une table de tir est une table rigide d'une hauteur d'environ 32 pouces / 812mm à laquelle un tireur peut s'asseoir. Le tireur doit être en mesure de régler la hauteur de son assise personnelle par la mise à disposition d'un siège ou un tabouret réglable. Les tables doivent être construites pour permettre le tir des concurrents droitiers ou gauchers.

B.14 Position sur la table :

La carabine doit être placée de manière que la bouche du canon soit en avant de la table et le fût derrière la ligne de tir.

B.15 Tables non utilisées :

Aucun concurrent ou officiel d'équipe ne doit occuper une table inutilisée dans un match auquel il ne participe pas.

SECTION C Conduite des championnats

C.1 Cibles :

Les cibles utilisées dans le championnat, doivent être les cibles officielles WBSF internationales 22 Hunter, cibles à 25 blasons. Si une copie locale est utilisée, l'approbation préalable des responsables de la Fédération sera nécessaire.

C.2 Identification officielle des cibles :

Une cible par match doit être fournie au concurrent, celle-ci doit être clairement identifiée par un « numéro de concurrent ».

C.3 Cible décrochée :

Si une cible tombe lors d'un match, le match se poursuivra sans interruption. A la fin du match, l'arbitre de stand attribuera au concurrent un temps supplémentaire estimé pour lui permettre de terminer le match en priorité avant la poursuite de la compétition.

C.4 Cible perdue :

Si une cible est perdue (par la faute du stand ou d'un aléa météorologique) et que le concurrent a tiré toutes les autres cibles, le score de la cible perdue sera la moyenne de la meilleure et de la moins bonne des cibles tirées. L'équipe de ciblerie est responsable d'assurer une protection adéquate des cibles contre les intempéries, par agrafage si nécessaire.

C.5 Affichage des cibles :

Toutes les cibles tirées doivent être affichées dans un espace commun (Mur des Lamentations) et à la vue de tous les concurrents. Aucun concurrent ne peut enlever de cible de la zone d'affichage, jusqu'à ce que la journée soit achevée, et que le délai de réclamation pour le dernier tir ait expiré. (Voir C16)

Si une équipe ou personne souhaite déposer une réclamation à l'égard de la notation de la cible ou autre, voir E.9 ou E.10 Procédures de recomptage des cibles.

Si un problème se pose concernant le résultat d'un match, la Commission de Réclamation peut exiger la présentation des cibles. Cependant il convient de noter que le recomptage des cibles ne peut pas être pris en considération après l'expiration du délai de réclamation.

C.6 Retrait des cibles :

Le retrait précoce des cibles par un concurrent avant l'expiration du délai de réclamation notifié pour chaque match annule automatiquement tous les droits de réclamation. Le Comité d'Organisation doit fournir un lieu de stockage adéquat des cibles du championnat pour les concurrents qui ne souhaitent pas les retirer avant la fin du championnat.

C.7 Installations de comptage :

La mise à disposition d'un local de comptage des cibles séparé avec un accès restreint des concurrents et du public est nécessaire. Tout comptage des cibles devra être conduit par deux délégués responsables techniques, l'un pour réaliser un comptage primaire avec un matériel homologué, l'autre pour contrôler et enregistrer le résultat. Le score de la cible est à inscrire sur le recto de la cible.

**C.8 Procédures de comptage de la cible :****8a Meilleur cordon :**

Le meilleur résultat sera utilisé dans tous les matchs. (Si l'impact touche le cordon de la plus haute valeur suivante sans aucun espace, le résultat le plus élevé sera attribué). Un impact touchant la mouche sera compté mouche. Le résultat doit être écrit dans la case prévue. Un tir dans la cible, mais extérieur au cordon du plus grand diamètre du blason sera compté zéro (0) point. Les déchirures ou les déformations sur la cible ne seront pas comptées.

8b Blason vide :

Tout coup qui n'entre pas dans le blason ou ne le touche pas, sera compté zéro (0).

8c Jauge de mesure :

Tous les coups qui ne peuvent pas être comptés visuellement, seront vérifiés avec une jauge homologuée de .22'' ou une règle, et un « P » sera inscrit sur la cible pour l'indiquer. Un blason jaugé ne peut pas être jaugé à nouveau dans le cadre d'une demande ou d'une réclamation.

8d Cibles comportant trop d'impacts :

S'il y a plus d'un impact sur un blason, seul l'impact de plus basse valeur sera retenu et une pénalité d'un (1) point par impact supplémentaire sera appliquée.

8e Tirs entre les blasons :

Si un impact se situe entre les blasons, il sera jaugé et évalué pour déterminer à quel blason il appartient. Le blason ayant la plus grande surface de l'impact sera enregistré comme ayant été tiré.

8f Erreur sur le premier tir :

Si le premier tir sur la cible touche accidentellement un blason, le directeur du pas de tir doit en être informé avant que le deuxième tir soit effectué. L'arbitre de stand doit vérifier visuellement la cible et le noter sur celle-ci quand elle est récupérée. Aucune pénalité ne sera comptée.

C.9 Méthode de comptage des égalités :

Le nombre de mouches sera la principale méthode de départage des égalités. Si deux ou plusieurs concurrents ont encore des scores égaux, une égalité sera enregistrée.

C.9.a Egalité dans un aggregate :

Si aucun prix ne doit être attribué pour un aggregate quotidien, alors C9 s'applique. Si un prix doit être attribué alors C9b s'applique.

C.9.b Egalité dans un grand aggregate :

S'il y a égalité, le départage se fera par barrage. Les concurrents devront tirer 5 blasons et l'arbitre déterminera sur place de visu, ou au moyen d'une jauge, s'il y a un gagnant. D'autres groupes de 5 blasons seront tirés jusqu'à ce que l'égalité soit rompue. Les procédures de départage seront seulement appliquées aux aggregates avec prix. Dans les autres cas les égalités seront maintenues et reconnues en conséquence.

C.10 Contre cibles fixes :

Des contre cibles fixes doivent être placées derrière les porte-cibles pour tous les matchs. Elles doivent être placées de la manière suivante :

3 pieds/1m derrière les porte-cibles.

Dans le cas de tirs croisés ou de tirs douteux, les cibles ne doivent pas être retirées des porte-cibles jusqu'à ce que les arbitres aient résolu la question.

C.11 Commandements de tir - Instructions générales pour le premier match :

Avant chaque relais du premier match de la journée, les instructions générales sont annoncées par l'arbitre de stand. Elles devraient être identiques ou similaires à ce qui suit pour tenir compte des exigences locales :

" Pendant le match, en cas d'urgence qui exige un cessez le feu immédiat, je vais commander

«Urgence - cessez le feu – déverrouillez vos culasses »



Cela permet à toutes les carabines d'être en sécurité sans extraire la munition de la chambre. Ce commandement sera seulement donné en cas de situation d'urgence telle que nous ne pouvons pas vous permettre de décharger votre arme en tirant.

Si une condition nécessitant la suspension temporaire du tir devait se présenter, je commanderais

" Cessez le feu – mettez votre arme en sécurité en tirant ou en retirant votre culasse"

Ne chargez pas votre arme jusqu'au commandement « Commencez le tir »

C.12 Commandements standards - Chaque match :

Pour s'assurer que le championnat se déroule sans confusion, les commandements suivants doivent être utilisés.

- 1) Relais Match
- 2) Tous les tireurs sont-ils prêts ?
- 3) Vous avez minutes pour terminer ce match.
- 4) Engagez les culasses.
- 5) Commencez le tir
- 6) Mi-temps
- 7) Vous avez deux minutes pour compléter votre tir.
- 8) Vous avez une minute pour compléter votre tir
- 9) Vous avez 30 secondes pour compléter votre tir.
- 10) Cinq secondes
- 11) « Coup de sifflet » - Cessez le feu.
- 12) Retirez les culasses.

Commentaires :

- a) *Ne pas introduire de munition dans l'arme avant le commandement « Commencez le tir »*
- b) *Le chronomètre démarre au début du mot « Commencez ».*
- c) *Le chronomètre cesse à la fin du coup de sifflet.*
- d) *Les tirs avant l'ordre « Commencez le tir » ou après le « coup de sifflet » pour cesser le feu, conduiront à la disqualification du tireur qui ne pourra pas prendre part au reste de la compétition.*

C.13 Commandements d'urgence :

En cas d'urgence, l'arbitre de stand commandera « Cessez le feu », voir C.11. Cet ordre doit être exécuté immédiatement et aucun coup de feu ne doit plus être tiré. Avant de reprise du tir, l'arbitre de stand ajoutera deux minutes de temps supplémentaire et informera les tireurs en conséquence, mais cet ajout ne peut pas dépasser le temps imparti pour le match.

C.14 Commission de réclamation :

Il est de la responsabilité du Comité d'Organisation de nommer une Commission de réclamation pour recevoir les réclamations émises par les concurrents et relatives à la conduite du championnat.

C.15 Composition de la Commission de réclamation :

La Commission de réclamation est composée du Directeur du championnat, et deux concurrents expérimentés (non ressortissants du pays d'accueil) nommés pour y prendre part. Il est souhaitable que les concurrents nommés soient remplacés tous les jours pendant la période du championnat. Sinon, le Comité d'Organisation peut nommer un Comité Technique de personnes expérimentées agissant en tant que Commission de réclamation, qui ne sont pas compétiteurs et qui ont la capacité d'agir indépendamment des équipes en compétition.

C.16 Dépôt d'une réclamation :

Toutes les réclamations doivent être portées sur le formulaire approprié (voir Annexe Formulaire A) avec dépôt d'une caution de 25 USD ou son équivalent dans la devise du pays organisateur. Dans le cas d'une réclamation justifiée, la caution sera remboursée intégralement, sinon elle sera conservée par le Comité d'Organisation.

Toutes les réclamations doivent être portées dans les 30 minutes suivant la cause génératrice, ou l'affichage des résultats de l'aggregate du jour ou du résultat final contesté.

C.17 Décisions de la Commission de réclamation :

Les décisions de la Commission de réclamation sont définitives et exécutoires et il n'y a pas de possibilité de faire appel.



SECTION D Epreuves approuvées et temps de match

D.1 Epreuves approuvées :

Les épreuves approuvées au Championnat du Monde de 22 Hunter sont détaillées comme suit:

D.2 Epreuves obligatoires :

Premier jour :	50 yards / m - 3 x 25 blasons	Championnat par équipes
Deuxième jour :	50 yards / m - 3 x 25 blasons	Championnat par équipes
Troisième jour :	50 yards / m - 3 x 25 blasons	Championnat individuel
Quatrième jour :	50 yards / m - 3 x 25 blasons	Championnat individuel

D.2.1 Alternative métrique :

Voir A.9

D.2.2 Match d'échauffement :

Un match d'échauffement sera effectué la première journée de la compétition.

D.3 Durée du match :

La durée d'un match est de 30 minutes. Il n'y aura aucune exception à l'obligation pour tous les concurrents de terminer leur tir dans le délai imparti.

D.4 Relais suivants

Un délai minimum de 30 minutes doit séparer la fin du match d'une épreuve et le début du match suivant pour le même relais.

Section E Dispositions techniques:

E.1 Arbitre de stand :

Dans la sélection du personnel technique et des bénévoles, une attention particulière doit être accordée à la compétence des arbitres de stand. Il est préférable de rechercher des personnes expérimentées qui sont connues pour conduire les matchs de façon adaptée à l'épreuve. Une attention particulière sera portée sur leur capacité à gérer des situations telles que les pannes de ciblerie, les tirs croisés etc.

E.2 Procédures d'attribution des postes par équipe :

La répartition des postes de tir pour le championnat se fera par tirage au sort, immédiatement après la date de clôture des inscriptions définitives et sur la base suivante :

Le tirage concernera les équipes qui seront réparties régulièrement sur les tables disponibles.

Il sera du ressort de chaque capitaine, au moment de l'inscription finale, d'indiquer l'ordre de passage des tireurs de son équipe. S'il ne le fait pas, le Comité d'Organisation décidera l'ordre de passage.

Dans le cas d'ajouts de concurrents ne faisant pas partie d'une équipe, des tables ou postes disponibles leur seront alloués à la discrétion du Comité d'Organisation.

E.3 Rotation des tables :

La rotation des tables est obligatoire. Tous les pays au moment de l'inscription doivent être informés du système de rotation utilisé. Si un pays souhaite adopter un système non utilisé auparavant à la WBC, la concertation avec le Président WBSF doit être engagée pour rechercher un accord.

Il est préférable que la rotation au cours des quatre jours de compétition soit continue, c'est à dire que sur la période du championnat les tireurs se déplaceront sur toute la largeur du stand.

E.4 Relais :

Quatre (4) relais doivent être programmés au maximum pour permettre une compétition régulière.

E.5 Aggregate non terminé :

Dans le cas où un aggregate est inachevé le jour prévu, il se poursuivra le lendemain matin.

E.6 Communication des résultats :

Il est nécessaire de communiquer rapidement les résultats aux concurrents. Il est préférable qu'un programme de comptage informatisé soit utilisé pour traiter les résultats et en assurer une présentation adaptée et précise.

Cependant, une copie papier de tous les résultats doit être conservée pour parer à une éventuelle panne de l'ordinateur.

**E.7 Affichage des résultats :**

Des panneaux d'affichage adéquats sont nécessaires pour afficher les résultats au fur et à mesure du déroulement de la compétition. Ils doivent être facilement accessibles aux concurrents et au public. Le lieu d'affichage des résultats officiels doit être clairement indiqué dans la documentation du championnat, afin d'éviter toute confusion en cas de réclamation.

Sur les résultats affichés des aggregates seront portés l'heure exacte de l'affichage et l'heure de fin du délai de réclamation (30 minutes).

E.8 Zone de contrôle :

Il sera nécessaire de mettre en place des installations pour le contrôle de conformité des armes avec ces Règles.

Le matériel qui sera utilisé pour le contrôle devra être disponible au moins deux jours avant la compétition, afin que les tireurs aient la possibilité de tester leur équipement pour s'assurer de sa conformité.

E.8.1 Exigences pour le personnel :

Les contrôles doivent être effectués par un personnel qui connaît très bien les règles.

E.8.2 Documentation :

Il est souhaitable qu'une fiche de contrôle standardisée soit utilisée pour assurer la cohérence des contrôles et être identifiable par le personnel du stand si une vérification plus approfondie est nécessaire.

Voir l'annexe E pour la fiche proposée.

E.8.3 Autocollant de contrôle

Un autocollant de contrôle sera apposé sur les carabines conformes aux Règles.

Les autocollants devraient être propres à chaque championnat et conservés en sécurité.

E.8.4 Équipement de contrôle :

Les équipements suivants sont recommandés :

Balance homologuée (de préférence électronique) d'une capacité nominale d'au moins 15 kg.

Règle (mètre à ruban).

Jauge à mesurer la largeur de la crosse. La crosse ne doit pas avoir plus de 3 pouces (76.2mm) de large, quel que soit l'endroit de la mesure.

E.8.5 inspection obligatoire :

Tous les concurrents doivent présenter au contrôle au moment de l'enregistrement toutes les carabines destinées à être utilisées dans le championnat. Ne pas le faire se traduira par une disqualification de l'épreuve.

E.8.6 Non-conformité:

Les armes non conformes au contrôle peuvent être représentées pour un nouveau contrôle après modification, mais avant le début de la compétition.

E.8.7 Tolérance de poids :

Au moment de la pesée, une tolérance supplémentaire de ½ ounce/15g sera accordée.

E.8.8 Contrôle au hasard :

À la discrétion du Directeur du championnat et à tout moment pendant le championnat, les tireurs peuvent être appelés à soumettre de nouveau leurs armes à une nouvelle inspection. Le Directeur n'est pas obligé de donner un préavis pour ces contrôles.

E.9 Erreur de comptage.

Lorsqu'un concurrent estime qu'une erreur évidente a été faite, il peut demander aux officiels du comptage de revoir la cible pour vérification. En cas de désaccord, le concurrent peut poser réclamation conformément aux procédures de réclamation.

E.10 Procédure de recomptage des cibles :

Le responsable officiel du comptage mesurera de nouveau la cible contestée en présence d'un second officiel et du capitaine d'équipe du tireur concerné en utilisant le même équipement que celui utilisé à l'origine.

**E.11 Dépose des culasses :**

Toutes les culasses ne doivent pas être engagées dans les carabines, sauf sur commandement de l'arbitre de stand. Les carabines dont on n'a pas la possibilité de retirer la culasse, doivent être munies d'un dispositif visuel qui indique que la chambre est vide. Cette Règle s'applique au poste de tir et dans toutes les autres parties du stand y compris les installations des concurrents, les aires de stationnement, etc. La violation de cette Règle peut entraîner la disqualification du championnat à la discrétion du Directeur du championnat.

E.12 Procédures pour tirs croisés :

Le tireur qui effectue un tir croisé doit en informer immédiatement l'arbitre de stand, puis continuer le reste des tirs sur sa propre cible. Un tireur qui croise un tir et qui comptabilise le nombre requis de tirs en totalisant les tirs sur sa propre cible de match et les tirs croisés, et qui ne le notifie pas au directeur de pas de tir, sera considéré comme ayant croisé le tir accidentellement et ne sera pas disqualifié mais pénalisé selon E.12.2.

E12.1 Transfert de tir croisé :

Un tir croisé notifié sera transféré sur la bonne cible et inclus dans le score du match.

E12.2 Pénalité pour tir croisé :

Une pénalité de 5 points sera appliquée sur la cible du tireur qui a effectué un tir croisé.

Si le tir croisé ne peut pas être identifié (2 impacts en cible), le meilleur impact sera attribué au concurrent ayant reçu le tir croisé.

E12.3 Tireur recevant le tir croisé :

Le concurrent recevant un tir croisé est tenu d'en informer l'arbitre de stand.

E12.4 Défaut de notification :

Tout tireur repéré à effectuer un tir croisé, qui n'en a pas informé l'arbitre de stand et dont la cible montre plus que le nombre de coups requis, y compris les tirs croisés, est réputé avoir tenté de dissimuler le fait et doit être disqualifié de l'épreuve.

E12.5 Pas de temps supplémentaire :

Aucun délai supplémentaire ne sera accordé à un tireur qui effectue un tir croisé.

E.13 Indicateurs de vent :

Les concurrents peuvent placer des girouettes à leur convenance sur le stand. Cependant celles-ci ne doivent pas être plus hautes que le niveau supérieur des tables et le bas de la cible, et doivent rester dans le couloir de tir de chaque poste. Elles ne peuvent pas être déplacées durant le match mais peuvent être décalées lors des changements de cible, etc.

L'arbitre de stand a le pouvoir de retirer ou de coucher une girouette qui gêne un tireur. Pour être plus précis, le déplacement des girouettes est sous le contrôle de l'arbitre de stand *auprès de qui l'autorisation doit être demandée*, et ne peut pas interférer avec le bon déroulement du match.

SECTION F Stand et installations**F.1 Installations standard minimum pour la conduite d'un Championnat du Monde de 22 Hunter :**

Une ligne de tir composée d'au moins quinze (15) tables.

De solides porte-cibles à 50 yards / m.

Une zone couverte adéquate pour tous les concurrents.

Un local fermé pour le comptage.

Une zone couverte pour l'affichage des cibles tirées.

Des installations sanitaires pour les concurrents, le personnel technique et les spectateurs.

F.2 Inspection et homologation du stand :

L'association d'accueil est responsable de s'assurer que le stand et les installations sont d'un niveau approprié pour la conduite du championnat.

Il revient au Délégué international du pays hôte de fournir l'assurance à la Commission des délégués que cette exigence est satisfaite.

En cas de problème, le Comité des délégués et / ou le Président nommera une personne apte à entreprendre une inspection de pré-championnat pour s'assurer que toutes les normes sont respectées.



F.3 Tables du Stand :

Le stand doit être équipé avec des tables adéquates pour faire face au nombre de tireurs attendus sur le championnat. Aucune norme internationale n'a été établie sur la taille, l'espacement, etc. des tables, mais le Comité des délégués doit s'assurer que les conditions offertes permettent une compétition loyale et équitable. Une toiture au-dessus des tables doit protéger les concurrents du soleil et de la pluie.

F.4 Sanitaires :

La mise à disposition de deux toilettes Hommes et Dames est nécessaire sur tous les sites, à distance de marche raisonnable des installations de tir et avec des aménagements pour les athlètes handicapés.

SECTION G Cérémonies, réunions, remise des médailles

G.1 Cérémonies de remise des médailles.

Le Comité d'Organisation définit le style et le lieu de remise des médailles en fonction de ses propres opportunités. Cela devrait normalement être organisé dans le cadre des manifestations de clôture du championnat.

G.2 Cérémonie d'ouverture.

Une cérémonie d'ouverture est une excellente occasion de promouvoir le sport en présence des personnalités invitées, et de définir également le déroulement de la compétition. Il est suggéré qu'une liste d'orateurs importants pour le sport soit établie à l'avance. Les personnalités politiques et les élus locaux ont souvent besoin d'être prévenues plusieurs mois avant le championnat.

Il est d'usage, qu'une telle cérémonie soit organisée le matin au début de la compétition, mais d'autres options peuvent être explorées. Le style et le contenu de la cérémonie sont à la discrétion de l'association organisatrice.

G.3 Cérémonie de clôture.

Le style et le format d'une cérémonie de clôture doivent également être pris en compte.

Il est généralement admis que l'organisation de la cérémonie respecte un semi-formalisme.

Il est recommandé que, lors de cette cérémonie, les équipes de chaque pays soient présentées en reconnaissance de leur participation.

G.4 Autres réceptions

Toutes les réceptions supplémentaires sont à la discrétion du Comité d'Organisation.

G.5 Réunions

Des réunions sont nécessaires:

Réunion technique : Elle sera tenue sur le stand, si un lieu approprié est disponible, au moins 24 heures avant le début de la compétition.

Le but de la réunion est de s'assurer que le personnel indispensable et les officiels d'équipe sont informés des dispositions finales du Championnat, et pour traiter tout problème particulier.

Les personnes suivantes sont tenues d'y assister:

Tous les chefs des délégations et interprètes si besoin, tout le personnel technique.

Autres officiels des équipes / entraîneurs - en option.

Voir l'annexe F pour l'ordre du jour.

(Note : Cette réunion n'est pas destinée aux concurrents.)

Conférence consultative de la WBSF :

Cette réunion se tient habituellement à mi-parcours du championnat. Elle doit être tenue dans un lieu hors du stand et facilement accessible (Hébergement des équipes ou similaire.)

Elle ne devrait pas être programmée avant 19h30.

G.6 Remise des médailles

Liste des médailles / prix devant être remis à chaque Championnat :

Championnat par équipes

Grand Aggregate (12 médailles)

Championnat individuel

Grand Aggregate (3 médailles)

G.7 Prix :

Meilleur score – un diplôme chaque jour.

(3)

**G.8 Prix supplémentaires :**

À la discrétion du comité d'organisation, la fourniture d'écussons « 20 meilleurs tireurs » est suggérée pour :

Le Grand aggregate du Championnat individuel.

G9 Récompense de participation :

Le Comité d'Organisation doit fournir une médaille ou un écusson approprié à tous les concurrents inscrits comme récompense de leur participation.

Section H Frais d'inscription :**H.1 Frais d'inscription :**

Le Comité d'Organisation doit publier au moins 12 mois à l'avance le montant des frais d'inscription à régler.

H.2 Responsabilité du paiement des frais d'inscription :

Les organismes agréés sont responsables d'effectuer le paiement des frais d'inscription en totalité avant la date d'échéance, au nom de tous les tireurs de leur organisation. Aucun paiement individuel ne sera accepté.

H.3 Frais d'entraînement :

Les coûts des jours officiels d'entraînement doivent être inclus dans les frais d'inscription pour chaque épreuve du championnat. Les coûts d'entraînement non officiels peuvent être facturés séparément à la discrétion du comité d'organisation.

Tous les frais d'entraînement doivent être indiqués dans les informations d'inscription.

H.4 Inscriptions tardives :

L'acceptation d'inscriptions tardives est à la discrétion du Comité d'Organisation.

Cette acceptation ne doit pas désavantager les pays qui ont respecté les délais d'inscription.

Le Comité d'Organisation est autorisé à facturer un supplément pour les inscriptions tardives.

Section I Sécurité du stand et procédures :

La sécurité des concurrents, officiels et spectateurs est considérée comme primordiale. Tous les participants doivent s'assurer que toutes les normes de sécurité sont respectées ; les infractions ne seront pas tolérées.

I.1 Arbitre de stand :

L'arbitre de stand est responsable de la surveillance de tous les matchs et du respect des règles de sécurité. Le refus de se conformer à un ordre de l'arbitre de stand est un motif d'expulsion du stand.

I.2 Ensemble de commandements standards :

Les règlements du stand peuvent varier d'un pays à l'autre. Le Comité d'Organisation de chaque championnat doit s'assurer que les exigences spécifiques qui peuvent s'appliquer sont indiquées aux participants. Cependant un ensemble standard de commandements minimum est prévu (voir C11 et C12).

I.3 Espaces du public :

Chaque tireur individuel doit s'assurer que ses déplacements avec des armes à feu autour des espaces dédiés au public sont effectués d'une manière sûre et appropriée. Les capitaines des équipes sont responsables de la vérification que tous les participants se conforment à cette exigence.



Section J Obligations des concurrents:

J.1 Langue officielle :

La langue officielle du championnat est l'anglais et tous les commandements et instructions doivent être donnés dans cette langue.

J.2 Numéro de concurrent :

Chaque concurrent doit recevoir un numéro de concurrent et l'identification de son pays qui doivent être portés sur ses vêtements de compétition. Cette identification doit être visible à tout moment lorsque le concurrent est sur le pas de tir.

J.3 Badge :

Chaque concurrent doit être muni d'un badge, portant son nom et le pays qu'il représente, et qui peut être utilisé à des fins d'identification sur le stand ou lors des manifestations.

J.4 Tableau d'affichage officiel :

Le Comité d'Organisation mettra en place un tableau d'affichage officiel dont l'emplacement sera connu des concurrents et des officiels. Toutes les communications officielles doivent être affichées sur ce tableau pour que tous les participants disposent de la même information.

J.5 Concurrents handicapés :

Le WBSF soutient la participation des tireurs handicapés dans ce championnat. Aucune limitation n'est spécifiée; cependant le Comité d'Organisation doit être conscient des nécessités relatives aux accès et aux toilettes aménagées. Si un participant demande des dérogations spéciales pour handicapé physique, la demande doit être faite par écrit au Président ou son délégué dans un délai suffisant pour une prise de décision.



ANNEXE A FORMULAIRE DE RECLAMATION

FORMULAIRE DE RECLAMATION

INFORMATIONS SUR LA RECLAMATION (A remplir par le compétiteur ou l'officiel de l'équipe)

Date et heure de l'action ou de la décision contestée :

.....
.....

Motif de la contestation : (Indiquer la Règle concernée)

.....
.....
.....
.....

Réclamation présentée par :

Nom :

Pays :

Signature :

A compléter par le Comité d'Organisation

Réclamation reçue (date et heure)

Montant de la caution versée:.....

Signature de l'officiel ayant reçu la réclamation :

DÉCISION DE LA COMMISSION DE RECLAMATION

Date et heure de la réunion:

La réclamation a été

Retenue

Refusée

Motifs de la décision :

.....
.....
.....
.....

Signature du Président(e) :



Annexe B

FORMULAIRE DE CANDIDATURE
POUR ACCUEILLIR
LE CHAMPIONNAT DU MONDE DE 22 HUNTER

.....

Section A

Pays candidat :

Lieu proposé :

Dates proposées :

Installations d'entraînement disponibles :

.....

Section B

Avant-programme des épreuves:

.....

Section C

Restrictions d'utilisation/d'horaires du stand :

Les modalités d'hébergement proposées sont les suivantes :

Cette demande est déposée au nom de (Association)

Signataire autoriséDate.....Fonction.....



Annexe C

FORMULAIRE D'ADHESION A LA WORLD BENCHREST SHOOTING FEDERATION

.....

Section A

Pays demandeur :

Nom de l'association ou organisation nationale :

Adresse postale:

Numéro de téléphone:

Numéro de fax:

Adresse courriel:

Section B

Demande faite au nom de (pays) pour adhérer à la WORLD BENCHREST SHOOTING FEDERATION.

Il est entendu qu'une adhésion provisoire peut être accordée, sous réserve de l'approbation finale du Comité des délégués lors de sa prochaine réunion. Je reconnais que nous avons lu et compris les règles de la Fédération et assimilé les obligations et responsabilités d'une telle adhésion

Signature du demandeur:

Date :

Section C

Les règles de la WBSF exigent la nomination d'un Délégué, qui agira dans l'intérêt du Pays, et sera le contact principal entre le Pays et la Fédération. En outre, le Délégué aura le droit de représenter le Pays lors de la réunion biennale des délégués qui se tient aux Championnats du Monde et sera détenteur des droits de vote correspondants.

Nom du délégué du Pays:

Adresse postale:

Numéro de téléphone :

Numéro de fax :

Adresse courriel :



Annexe D

FORMULAIRE

pour

Confirmation d'un record du monde 22 Hunter

.....

Section A

Pays demandeur :

Nom du Concurrent :

Numéro de concurrent :

.....

Section B

La demande est faite pour la cible(s) suivante(s) pour être enregistrée(s) comme un nouveau record WBSF.

Informations sur la cible:

Epreuve:

Distance :

.....

Section C

Cette demande est déposée au nom de (Association)

Signataire autorisé

.....Date.....Fonction.....



Annexe E

WORLD BENCHREST SHOOTING FEDERATION

Formulaire de Contrôle des armes et Données techniques

Section A

Nom du concurrent:

Nom de l'association ou organisation nationale:

Adresse postale:

Numéro de téléphone:

Numéro de fax:

Adresse courriel:

.....

Section B

Informations techniques:

Marque de la carabine :

Modèle :

Armurier :

Fabricant du canon :

Fabricant des Munitions :

Type :

Fabricant de la lunette :

Grossissement :

Reconnues correctes, signature :

Date :

.....

Section C

Contrôle de l'arme:

Poids:

Largeur du fût :



Annexe F

ORDRE DU JOUR

RÉUNION TECHNIQUE

BIENVENUE OFFICIELLE

- | | |
|-----------|--|
| Article 1 | Bienvenue aux délégués |
| Article 2 | Présentation du personnel technique responsable. |
| Article 3 | Présentation éventuelle de nouveaux pays |

SECRETARIAT DU CHAMPIONNAT

- | | |
|-----------|--|
| Article 1 | Information sur le fonctionnement et les horaires d'ouverture du Bureau d'accueil. |
| Article 2 | Confirmation du tableau d'affichage officiel du Comité d'Organisation pour l'affichage d'avis, résultats, etc. |
| Article 3 | Achats de souvenirs etc. |
| Article 4 | Programme du photographe. |
| Article 5 | Cérémonies d'ouverture et de clôture. |
| Article 6 | Cérémonies de remise des médailles. |
| Article 7 | Manifestations officielles/informelles. |
| Article 8 | Dispositions pour l'entraînement et frais correspondants. |

DIRECTEUR DE LA COMPETITION :

- | | |
|------------|---|
| Article 1 | Information sur les modalités et horaires du contrôle des équipements. |
| Article 2 | Confirmation du programme des épreuves. |
| Article 3 | Confirmation des horaires de début des épreuves. |
| Article 4 | Confirmation de l'attribution des tables et de la rotation. |
| Article 5 | Confirmation de l'affichage des cibles et de la remise des résultats. |
| Article 6 | Confirmation des procédures de réclamation et du montant de la caution. |
| Article 7 | Confirmation de la Commission de réclamation. |
| Article 8 | Rappel – Procédures pour tir croisé. |
| Article 9 | Armurerie et/ou sécurité du stand. |
| Article 10 | Parking du stand. |
| Article 11 | Autres informations sur le stand. |

ARTICLES GÉNÉRAUX**QUESTIONS ET RÉPONSES.**



Annexe G

Réunion du Comité des délégués

Ordre du jour

Souhaits de bienvenue par le Président.

Personnes excusées

Procès-verbal de la réunion précédente

Affaires découlant de la réunion précédente.

Rapport biennal du Président aux Délégués.

Présentation des nouveaux Pays Membres.

Confirmation - Les Délégués de Pays et leurs coordonnées

Documents de travail

Présentations

Rapport d'avancement du prochain championnat

Les propositions d'organisation du championnat, 4 ans à l'avance

Les annonces de candidature, six ans à l'avance

Affaires générales

**ANNEXE H****WBSF RECORDS****Records :**

Score par Équipe Grand aggregate 2011 (non officiel) Australie 4413,208

Score Individuel Grand aggregate

Score Individuel sur un jour (3 Cibles)

Score par Équipe sur un jour (9 cibles) 2011 (non officiel) Australie 2210,109

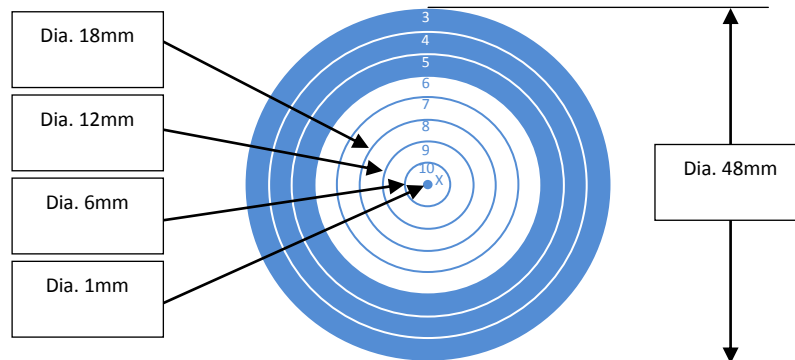
NOMBRE DE PARTICIPANTS

**INDEX**

Comité consultatif	A.7		Frais d'adhésion	A.8
Autorité	A.1		Mesure métrique - Alternative	D.2.1
Aggregate	B.4		Concurrents - Nombre minimum	A.14
Prix	G.7		Equipes - Nombre minimum	A.17
Candidature pour un championnat	Appendice B			
Demande de Record du Monde	Appendice D		Badge	J.3
			Nouvelles épreuves	A.11
Contre cibles fixes	C.10		Pas de temps supplémentaire	E12.5
Table	B.13			
Table - Position	B.14		Langue officielle	J.1
Tables non utilisées	B.15		Tableau d'affichage officiel	J.4
Tables - Rotation	E.3			
			Frais d'entraînement	H.3
Contrôle - Equipement	E.8.4		Réclamations - Commission	C.14
Contrôle - Autocollants	E.8.3		Réclamations - Décisions	C.17
Modifications apportées aux Règles	A.10		Réclamations - Formulaire	Appendice A
Championnat	B.2		Réclamation - Dépôt	C.16
Commandements de tir	C.11, C.12		Espace du Public	I.3
Commandements d'urgence	C.13			
Concurrents - Accréditation	A.12		Stand - Arbitres	E.1, I.1
Concurrents - Numéros	J.2		Stand - Installations	F.1
Conduite des compétitions	A.9		Stand - Inspection	F.2
Tir croisé - Procédures	E.12		Appui arrière	B.8.2
Tir croisé - Transfert	E12.1		Reconnaissance des Pays Membres	A.2
Tir croisé - Pénalité	E.12.2		Organisation reconnue	A.3
Tir croisé - Tireur recevant le tir	E.12.3		Records du Championnat du Monde	A.22
Tir croisé - Défaut de notification	E.12.4		Records non confirmés	A.22.a
Tir croisé - Pas de temps supplémentaire	E.12.5		Records confirmés	A.22.b
Tir croisé - Changement de contre cible	C.10		Relais	E.4
			Dépose des culasses	E.11
Concurrents handicapés	J.5		Remplaçants	A.19
Cible décrochée	C.3		Remplaçants - Utilisation	A.20
Frais d'inscription	H.1		Retenue des carabines	B.10
Frais d'inscription - Règlement	H.2		Résultats - Affichage	C.5., E.7
Frais d'inscription - Inscription tardive	H.4		Résultats - Communication	E.6
Frais d'entraînement	H.3		Appuis	B.8
Inscriptions - Nombre d'inscrits	A.16			
Epreuve	B.3		Sac de sable	B.9
Epreuves approuvées	D.1		Attribution des postes par équipes	E.2
Epreuves obligatoires	D.2		Relais suivants	D.4
Défaut de notification	E.12.4		Cible perdue	C.4
Ligne de tir	B.12		Cibles - Comptage	C.7
Appui avant	B.8.1		Cibles - Identification	C.2
			Cibles - Affichage	C.5
Tir croisé - Tireur le recevant	E.12.3		Cibles - Retrait	C.6
Contrôle - Zone	E.8		Territoires ou Protectorats	A.13
Contrôle - Documentation	E.8.2		Equipes - Résultats des participants	A.21
Contrôle - Non-conformité	E.8.6		Equipes - Taille	A.18
Contrôle Obligatoire	E.8.5		Egalités - Rupture	C.9
Contrôle - Dispositions	E.8.1		Durée du match	D.3
Contrôle au hasard	E.8.8		Sanitaires	F.4
Contrôle - Tolérance de poids	E.8.7			
Affiliation internationale	A.6		Aggregate non terminé	E.5
Match	B.5		Match d'échauffement	D.2.2
Concurrents - Nombre maximum	A.15		Indicateurs de vent	E.13
Remise des médailles	G.6			



CIBLE OFFICIELLE WBSF 22 HUNTER



NOTE: Les valeurs des zones de la cible sont seulement indiquées en haut à gauche et en bas à droite sur les blasons d'entraînement ou d'essais.